



communauté  
de l'auxerrois

DIRECTION STRATEGIE ET  
AMENAGEMENT DU  
TERRITOIRE

**RÉFÉRENT DOSSIER :**  
**M. BERNEAU Swann**  
Chargé de mission  
planification urbaine  
[planification.urbaine@  
auxerre.com](mailto:planification.urbaine@auxerre.com)  
Tél : 03 86 72 25 61

**OBJET : Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme d'Auxerre**

Monsieur le Président,

Par un arrêté du Président en date du 20 décembre 2022, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a prescrit la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auxerre.

Conformément à l'article R 122-17 du Code de l'environnement, je sollicite votre avis sur le projet afin de savoir s'il convient de le soumettre à évaluation environnementale. Vous trouverez ci-joint la demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale et au lien de téléchargement ci-dessous l'ensemble des éléments concernant cette modification :

<https://www.agglo-auxerrois.fr/Communaute-de-l-Auxerrois/Consultations-PPA-MS2-Auxerre/Modification-Simplifiee-n-2-PLU-d-Auxerre>

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président  
Chargé des infrastructures, de l'habitat, des  
aménagement publics et des travaux

Christophe BONNEFOND

6<sup>bis</sup>, place du Maréchal Leclerc  
BP 58  
89010 AUXERRE Cedex  
Tél : 03 86 72 43 00  
Fax : 03 86 72 20 65  
[www.agglo-auxerrois.fr](http://www.agglo-auxerrois.fr)

